



MUNICIPALITE D'ALLAMAN

RECTIFICATIF

Mise à l'enquête publique n°01/2022
de compétence municipale, concernant
l'abattage d'arbres
selon le Règlement sur la protection des arbres

Lieu	Plage du camping d'Allaman
Propriétaire	Commune d'Allaman
N° de la parcelle	204
Descriptif actuel	Un épicéa côté Nord, émanant d'un « bosquet » Un acacia sur la plage
Motif des Travaux	Arbres secs, morts. Une branche est tombée, manquant de peu un enfant. Danger évident. Vu l'état d'urgence, les arbres ont déjà été abattus.
Compensation	deux arbres dont les essences et emplacements seront définis avec le garde-forestier
Mis à l'enquête (20 jours)	du 21 juin au 10 juillet 2022

1165 Allaman, le 21 juin 2022

Au nom du/des propriétaires





Au nom de la Municipalité





**Le Syndic
Patrick Hassler**

**La Secrétaire
Donatella Orzan**